



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 14/2023 – 9.1

Date : 10 mars 2023

Objet : **Contrat de location maintenance de la machine à affranchir**

Par décision n° 21-2018 – 9.1 du 9 juillet 2018, la signature d'un contrat avec la Société PITNEY BOWES relatif à la location et l'entretien d'une machine à affranchir a été décidée.

Celui-ci est arrivé à échéance, il y a lieu de souscrire un nouveau contrat.

Application de la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

DÉCIDE

la signature du contrat avec la société PITNEY BOWES dont le siège social est situé 9 rue Paul Lafargue (immeuble Le Triangle) – CS 20012 – 93456 La Plaine Saint-Denis cedex, relatif à la location et à la maintenance de la machine à affranchir de la mairie.

La redevance annuelle est fixée pour toute la durée du contrat à 535,00 €HT.
Le contrat est conclu pour une période de cinq ans à compter du 30 mars 2023.

Pour extrait conforme,
Marie Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

